

**DELIBERATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
CIAS  
Séance du 09 février 2023**

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS**, le Jeudi 09 février à 17h30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 1<sup>er</sup> février 2023 s'est réuni à la salle du Conseil au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 14

**Etaient présents** :

Jean-Yves BERGER-SABATTEL, Nicole BOUVIER, Arlette BRET, Eve BUEVOZ, Anne-Marie CHOLAT, Anne-Marie COMMUNAL, Suzanne DIAS, Christiane FAVRE, Martine POMA, Sophie PONTONNIER, Nathalie REBATEL, Béatrice SANTAIS, Jacqueline SCHENKL, Bernard TURPIN.

**Etaient absents/excusés** :

Éric BARBIER, Christiane BRUNET, Hugues DE BOISRIOU, Cécile DEBRION, Jean-Pierre GUILLAUD, Jacqueline TALLIN, Elodie VANACKERE, Colette VIOLENT.

**Avaient donné pouvoir** :

**Assistaient** :

Nadia FAVRE, Pierre BEYRIE ; Florian PEPELLIN.

**02-2023 DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023**

Le débat d'orientations budgétaires 2023 concerne les budgets M14 et M22 (aide à domicile).

## A - BILAN DE L'ANNÉE 2022 :

### 1- BUDGET PRINCIPAL M14

#### BUDGET PRINCIPAL M14 – SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Résultats provisoires :

	DÉPENSES		RECETTES
Charges à caractère général	152 309,75 €	Produits des services / Refacturations de charges	270 488,05 €
Charges de personnel	256 877,05 €	Remboursements sur Charges de personnel	12 216,13 €
Secours et subventions	333 268,99 €	Subvention de Comm. Comm. Cœur de Savoie	480 000,00 €
Dotations aux amortissements	11 935,00 €	Revenus des immeubles / Autres produits exceptionnels	1 550,37 €
Autres charges	277,78 €	Reprise au résultat des subventions d'investissement	3 066,00 €
<b>TOTAL EXERCICE 2022</b>	<b>754 668,57 €</b>	<b>TOTAL EXERCICE 2022</b>	<b>767 320,55 €</b>
		RÉSULTAT 2022	12 651,98 €
		REPORT 2021	17 191,17 €
		<b>RÉSULTAT CUMULÉ 2022</b>	<b>29 843,15 €</b>

Les recettes de fonctionnement proviennent :

- De la subvention de la Communauté de Communes Cœur de Savoie qui s'est élevée à 480 000 €, dont 240 000 € ont été reversés au budget M22 (aide à domicile).
- Des produits de prestations du service de portage de repas à domicile : 132 482 € pour un tarif de 9,95 € par repas.
- Du remboursement du personnel administratif par le budget annexe : 100 864 €
- Du remboursement de l'agent de prévention par la Communauté de communes : 28 122 €
- Du remboursement des frais de fonctionnement par le budget M22 : 7 852 €
- Du remboursement des frais de personnel en arrêt maladie (IJ, Cigac) : 12 216 €
- Des concessions accordées dans les cimetières : 567 €
- Des revenus des terrains : 225 €

## En dépenses :

Les dépenses au chapitre 011 - Charges à caractère général, seront réalisées à hauteur de 152 309,75 €. Ces dépenses couvrent notamment :

- Les dépenses courantes (loyers, électricité, eau, carburant, etc.) : 18 424 €. Ces charges sont remboursées à hauteur de 50 % ou 70 % (selon leur nature) par le budget M22.
- La fourniture des repas pour le service de portage de repas à domicile : 87 926 €
- La location de deux véhicules frigorifiques pour le portage de repas à domicile : 18 832 €
- Les actions menées en direction des personnes âgées : 9 942 € pour les colis de Noël et 2 521 € pour la gym douce. Du fait de la crise sanitaire, aucun voyage n'a été organisé en 2022.
- Le paiement des loyers des locaux de l'ADMR de St-Pierre d'Albigny : 3 000 €.

*Madame Suzanne DIAS précise que l'ADMR de Montmélian facture le repas à 10.10 €. Elle livre environ 40 repas par jour.*

*Madame Béatrice SANTAIS informe que la Résidence Albert Camus vient de recruter un nouveau chef de cuisine. Pour le CIAS Cœur de Savoie, le nombre de repas est plutôt en baisse (décès, entrée en EHPAD) avec une stabilisation en fin 2022 et début d'année 2023.*

*Madame Nicole BOUVIER indique que des personnes sont très satisfaites du portage de repas et d'autres estiment la quantité insuffisante.*

*Madame Béatrice SANTAIS souligne que la Directrice participe à la commission « menus » organisée par la Résidence Albert Camus et qu'il est possible de lui faire remonter les informations.*

Les dépenses réalisées au chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés, ont été réalisées à hauteur de 256 877,05 €.

Le budget M14 supporte les charges de personnel des deux livreurs de repas à domicile (49 h par semaine en tout), de l'animatrice (17 h 30 d'animation et 13 h 30 d'accueil et secrétariat), de deux agents administratifs pour 11 h et 11,75 h (24 h et 11,75 h sur le budget M22), de l'agent de prévention pour 26,4 h (6,6 h sur le budget M 22) et de la Directrice pour 7 h (28 h sur le budget M22).

Le chapitre 65, autres charges de gestion courante, intègre principalement le versement d'une subvention d'équilibre versée au budget M22 (240 000 €), les subventions aux associations et organismes publics (92 767 €, répartis selon tableau ci-dessous) et les aides sociales / secours d'urgence (501 €).

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022	
ADMR de Montmélian	45 500,00 €
ADMR de Saint-Pierre-d'Albigny	29 205,00 €
ADMR de Challes-les-Eaux	11 862,00 €
D.A.C.S.	0,00 €
Banque alimentaire	3 000,00 €
Restaurants du Cœur - Saint-Pierre-d'Albigny	600,00 €
La Croix-Rouge française - Valgelon-La Rochette	2 600,00 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS VERSÉES</b>	<b>92 767,00 €</b>

*Madame Béatrice SANTAIS rencontre bientôt la Présidente des restaurants du Cœur qui s'oriente vers plus de distributions sur le territoire de Cœur de Savoie.*

*Monsieur Bernard TURPIN demande s'il peut être évoqué le manque de distributions durant l'été et quelles solutions pourraient être envisagées durant cette période.*

*Madame Martine POMA souligne que les Restaurants du Cœur ont fait remonter une difficulté de mobilité pour les bénéficiaires pour se rendre sur les lieux des distributions.*

*Concernant le DACS : Madame Jacqueline SCHENKL s'interroge sur le fait que son Adjointe, bénévole au DACS, ne soit jamais appelée pour assurer des transports. Il semblerait que cette association fonctionne pour emmener les bénéficiaires du territoire aux accueils de jour de l'hôpital de Saint-Pierre d'Albigny.*

*Madame Béatrice SANTAIS rappelle que par le passé, plusieurs rencontres avec la Présidente du DACS ont été organisées mais que, malgré ses demandes réitérées, celle-ci n'a jamais fourni de comptes financiers.*

#### **Bilan animation :**

Animation envers les personnes de plus de 60 ans sur le canton de Chamoux-sur-Gelon :

- Gymnastique douce avec l'association SIEL BLEU : 1 cours donné à Chamoux-sur-Gelon. La cotisation annuelle demandée aux participants est de 50 € et 12 personnes ont participé.
- Animation : en 2022, l'animatrice a toujours proposé des activités en groupe sur La Rochette et sur Chamoux-sur-Gelon. Elle a proposé des activités ponctuelles (restaurant, activité avec le service petite enfance...). Elle a également rendu visite à plusieurs personnes âgées durant l'année.

**BUDGET PRINCIPAL - SECTION D'INVESTISSEMENT :**

**Résultats provisoires :**

	DÉPENSES		RECETTES
Concessions et droits similaires	10 296,00 €	Amortissements Logiciels	5 935,00 €
Installations générales et autres	0,00 €	Amort. Installations générales	4 502,00 €
Matériel informatique	1 023,60 €	Amortissements - Mobilier	198,00 €
Mobilier	236,66 €	FCTVA 2020	1 688,96 €
Amortissement des subventions	3 066,00 €	Plus-value de cession	1 300,00 €
<b>TOTAL EXERCICE 2022</b>	<b>14 622,26 €</b>	<b>TOTAL EXERCICE 2022</b>	<b>13 623,96 €</b>
		RÉSULTAT 2022	-998,30 €
		REPORT 2021	20 567,61 €
		<b>RÉSULTAT CUMULÉ 2022</b>	<b>19 569,31 €</b>

**Les recettes d'investissement proviennent :**

- Des amortissements : 11 935 €
- Du FCTVA relatif aux investissements de l'exercice 2020 : 1 689 €
- De plus-value de cession du véhicule Citroën Berlingo cédé à l'état d'épave : 1 300 €

**Les dépenses d'investissement ont concerné :**

- Le renouvellement pour 2 ans de la licence d'utilisation du portail Portage de repas : 10 296 €
- L'achat de deux smartphones utilisés avec les applications ARCHE MC2 (ex-Medisys) : 429,60 €
- L'achat d'un fauteuil pour la directrice : 236,66 €
- La reprise des subventions d'équipement au compte de résultat : 3 066 €.

**BUDGET D'AIDE À DOMICILE (M22) :**

**BUDGET D'AIDE À DOMICILE - SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

**Résultats provisoires :**

	DÉPENSES		RECETTES
Charges d'exploitation courante	68 378,03 €	Produits issus de la tarification	751 927,79 €
Charges de personnel	1 001 910,09 €	Autres produits d'exploitation	324 775,87 €
Charges de structure	28 557,33 €	<i>Dont Subventions</i>	266 604,00 €
<i>Dont Dotations aux amortissements</i>	<i>15 301,60 €</i>	Produits financiers et non- encaissables	4 816,30 €
<b>TOTAL EXERCICE 2022</b>	<b>1 098 845,45 €</b>	<b>TOTAL EXERCICE 2022</b>	<b>1 081 519,96 €</b>
		RÉSULTAT 2022	-17 325,49 €
		REPORT 2021	34 266,25 €
		<b>RÉSULTAT CUMULÉ 2022</b>	<b>16 940,76 €</b>

**Les recettes de fonctionnement proviennent :**

- Des produits de prestations de service d'aide à domicile pour 751 927,79 € répartis comme suit :
  - Part du Département : 526 015,30 €
  - Part des bénéficiaires : 196 994,87 €
  - Part des caisses et mutuelles : 24 166,21 €
  - Part d'autres départements au titre de l'APA : 5 996,41 €
- De la subvention d'équilibre du budget principal du CIAS qui s'est élevée à 240 000 € et du concours du Département au titre du DESSAD : 17 409 €.
- Du remboursement des frais de personnel en arrêt maladie : 49 356,93 €

*Madame Béatrice SANTAIS informe d'une activité en baisse en lien avec des difficultés de recrutement et de ce fait, la totalité des heures attribuées aux bénéficiaires, soit par les caisses de retraite soit par le Conseil Départemental, n'a pu être réalisée.*

### En dépenses :

Les dépenses du Groupe 1 - Charges à caractère général, ont été réalisées à hauteur de 68 378 €. Ces dépenses couvrent principalement les remboursements des déplacements personnels des agents pour 52 558 € ainsi que les reversements de certaines charges au budget principal du CIAS et à la Communauté de communes pour 14 092 €. Les fournitures médicales, notamment de protection en raison de la crise sanitaire (gants, blouses), s'élèvent à 1 267,92 €.

Les dépenses réalisées au Groupe 2 - Charges de personnel et frais assimilés, ont été réalisées à hauteur de 1 001 910 €.

Parmi ces dépenses, les mesures prises en octobre 2021 pour aider les aides à domicile à l'achat des pneus neige et la prime reconnaissant les efforts des agents et leur disponibilité pour répondre aux sur-sollicitations du service, ont été reconduites en année pleine en 2022.

Deux aides à domicile « volantes » (équipe mobile) ont été mises à disposition au cours de l'année 2022 par le GEIQ ADI Alpin pour 5 663,22 €.

Le budget M22 supporte les charges de personnel des aides à domicile, de la responsable de service, des planificatrices, de deux agents administratifs pour 24 h et 11,75 h (11 h et 11,75 h sur le budget M14), de l'agent de prévention pour 6,6 h (26,4 h sur le budget M14) et de la Directrice pour 28 h (7 h sur le budget M14). Depuis juin 2019, le budget reverse au budget principal les rémunérations de ces agents : 100 864,44 € en 2022.

### BUDGET D'AIDE À DOMICILE - SECTION D'INVESTISSEMENT :

#### Résultats provisoires :

	DÉPENSES		RECETTES
Concessions et droits similaires	21 293,80 €	Amortissements - Logiciels	12 098,60 €
Matériel de bureau et informatique	1 658,67 €	Amortissements - Informatique	2 562,00 €
Matériel de transport	16 228,76 €	Amortissements - Vélos électriques	641,00 €
Amortissements	284,00 €	FCTVA 2020	5 062,04 €
		Subventions d'équipements	0,00 €
<b>TOTAL EXERCICE 2022</b>	<b>39 465,23 €</b>	<b>TOTAL EXERCICE 2022</b>	<b>20 363,64 €</b>
		RÉSULTAT 2022	-19 101,59 €
		REPORT 2021	44 830,81 €
		<b>RÉSULTAT CUMULÉ 2022</b>	<b>25 729,22 €</b>

### **Les recettes d'investissement proviennent :**

- Des amortissements : 15 301,60 €
- Du FCTVA relatif aux dépenses d'investissement 2020 : 5 062,04 €

### **Les dépenses concernent :**

- L'achat d'un véhicule Dacia Dokker en remplacement du Citroën Berlingo : 16 228,76 €
- Le renouvellement pour 2 ans du logiciel de télégestion : 21 293,80 €
- Matériel informatique (PC portable, écran, station d'accueil) et 2 smartphones : 1 658,67 €
- La reprise des subventions d'équipement : 284 €

*La Directrice du CIAS informe que l'achat de la voiture sert à l'animatrice, aux responsables SAAD et aux aides à domicile durant le week-end.*

## **B- PERSPECTIVES CIAS CŒUR DE SAVOIE POUR 2023 :**

### **EN FONCTIONNEMENT :**

**Concernant le budget M14**, l'Analyse des Besoins Sociaux en lien avec la Communauté de communes et en groupement de commande avec le CCAS de Montmélian et Valgelon La Rochette a été engagée, avec le prestataire extérieur Ithéa Conseil.

La subvention d'équilibre de la Communauté de communes au CIAS devra intégrer la prise en compte de ces dépenses nouvelles supportées par le budget principal M14 du CIAS.

En ce qui concerne le soutien aux associations pour les interventions d'aides à domicile sur les secteurs de Montmélian et Saint-Pierre-d'Albigny, le CIAS paye le loyer de l'ADMR de Montmélian et de l'ADMR de Saint-Pierre-d'Albigny.

À ce stade du débat d'orientations budgétaires, il est estimé pour 2023 le versement d'une subvention d'équilibre au CIAS par la Communauté de communes à hauteur de 515 000 € environ (480 000 € en 2022).

L'augmentation de cette subvention sert notamment à couvrir le versement de la subvention d'équilibre du budget M14 au budget M22, prévu à ce stade du DOB 2023 à hauteur de 276 000 € (240 000 € en 2022).

### **Concernant le budget M 22 :**

Le tarif horaire individualisé fixé par le Département de la Savoie pour 2023 doit évoluer de 3,23 %. Le tarif 2022 étant de 23,69 €, le tarif 2023 devrait s'élever à 24,45 € dans l'arrêté du Département, non encore reçu au 31/01/2023. Il sera toutefois proposé de délibérer pour appliquer ce tarif attendu aux bénéficiaires sans prise en charge ou pris en charge par une mutuelle comme chaque année.

Le tarif applicable aux bénéficiaires de l'APA, de la PCH, de l'AMPA et de l'AMPH est fixé par arrêté à 23 € en 2023. La dotation du Département au titre de l'APA, de la PCH, de l'AMPA et de l'AMPH pour 2023 n'est pas connue au 31/01/2022 mais devrait être réduite par rapport à 2022 en raison de la diminution de l'activité constatée depuis fin 2019.

Le tarif horaire fixé par les caisses de retraite (CARSAT et MSA) pour 2023 s'élève à 25,60 € en semaine. Ce tarif avait fait l'objet d'une revalorisation importante à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 (de 21,10 € à 24,50 €), au titre de l'avenant 43 relatif aux rémunérations dans la branche de l'aide à domicile.

## EN INVESTISSEMENT :

### Concernant le Budget Principal :

Il est prévu en investissement en 2023 des dépenses en informatique, à savoir :

- 4 stations d'accueil
- 2 téléphones de remplacement fixe sans fil
- 1 smartphone
- 2 écrans
- 2 PC portables
- 2 sacoches
- 1 licence office 2019

Le total de ces dépenses est évalué à 4 000 € environ.

### Concernant le Budget d'aide à domicile :

Il est prévu d'étudier l'achat ou la location de véhicules électriques à destination du personnel d'intervention, aides à domicile, dans une perspective d'améliorer l'attractivité du métier. A ce stade, pour 2023, la démarche se veut expérimentale. La généralisation éventuelle d'un tel dispositif ne se fera qu'après un bilan de la phase test, et sous réserve de la capacité financière de l'établissement.

## Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires préalablement au vote du budget primitif 2023.

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.*

**AINSI DELIBERE LES JOUR  
MOIS ET AN QUE DESSUS**

La Secrétaire de séance



Nadia FAVRE

La Présidente,



Béatrice SANTAIS

